



Innovation, Sciences et
Développement économique Canada
Bureau du surintendant
des faillites Canada

Innovation, Science and
Economic Development Canada
Office of the Superintendent
of Bankruptcy Canada

Bureau du
surintendant des faillites

PLAN D'ACTIVITÉS

2023-2024



Canada

TABLE DES MATIÈRES

Message de la surintendante	1
Bureau du surintendant des faillites	3
Qui nous sommes	3
Ce que nous faisons	4
Objectifs stratégiques et priorités du BSF en 2023-2024	8
Modernisation réglementaire	9
Instructions, formulaires et réglementation	9
Promotion de la conformité et application de la loi	11
Renforcer le Cadre de conformité du BSF	11
Modernisation de la TI	12
Améliorations à la technologie et à l'infrastructure	12
Sensibilisation des consommateurs	13
Interaction avec les peuples autochtones	13
Activités continues	14



MESSAGE DE LA SURINTENDANTE



Je suis heureuse de dévoiler le Plan d'activités 2023-2024 du Bureau du surintendant des faillites (BSF), lequel s'appuie sur les priorités de l'an dernier et les objectifs stratégiques d'engagement, de conformité et d'excellence organisationnelle.

C'est en gardant ces objectifs à l'esprit que le BSF continuera de remplir son mandat et de faire progresser ses priorités pour s'assurer du bon fonctionnement du système d'insolvabilité qui contribue à renforcer la confiance des entreprises, des investisseurs et des consommateurs à l'égard du marché canadien. Le BSF continuera de mettre en œuvre les changements à son cadre réglementaire, en tentant de le moderniser et de réduire tout fardeau administratif inutile imposé à ceux qu'il régleme. Il continuera de renforcer son approche axée sur les risques pour assurer la surveillance des syndic autorisés en insolvabilité (SAI) et poursuivra son initiative de renouvellement des technologies de l'information (TI) afin de moderniser les systèmes et d'optimiser son efficacité en vue de mieux appuyer les activités de surveillance et de conformité et de répondre aux besoins des intervenants.

En tenant compte des difficultés financières auxquelles ont été confrontés de nombreux Canadiens et Canadiennes, le BSF continuera de collaborer avec ses partenaires pour promouvoir son portail des solutions à l'endettement afin d'aider les personnes aux prises avec de graves difficultés financières à trouver la solution appropriée. Cette année, le BSF passera également en revue sa stratégie de relations externes pour s'assurer qu'elle demeure ciblée et efficace, et qu'elle appuie la diversité et l'inclusion dans ses interactions avec la population canadienne.

Depuis quelques années, il y a beaucoup de spéculations sur la possibilité d'une hausse soudaine des procédures d'insolvabilité qui

suivrait la baisse considérable de dépôts pendant la pandémie de COVID-19. Le BSF fait un suivi régulier de tous les aspects du système d'insolvabilité afin de s'assurer que celui-ci est prêt à faire face à des augmentations importantes dans le volume de dossiers d'insolvabilité.

Le BSF recueille aussi plus de données relatives à la diversité sur les personnes déposant des dossiers d'insolvabilité qui permettra d'analyser ces données anonymisées et de déterminer les répercussions imprévues sur des groupes particuliers et d'y remédier en modifiant les programmes du BSF. Ceci sera tout particulièrement important pour les prochaines années, puisqu'il semble que la pandémie aurait eu un effet négatif disproportionné sur les groupes traditionnellement marginalisés. Les intervenants sont encouragés à fournir ce type d'information afin d'appuyer le bon fonctionnement du système d'insolvabilité.

Le BSF continuera de favoriser une grande diversité et l'inclusion au sein des professions du domaine de l'insolvabilité en améliorant ses programmes ainsi que ses stratégies de relations externes et de promotion.

Le BSF est également déterminé à accroître la diversité, l'équité et l'inclusion au sein de son propre effectif, en particulier depuis son adoption d'un modèle de travail hybride à l'automne 2022. Le BSF continuera de se concentrer sur l'excellence organisationnelle par des efforts visant à attirer et à maintenir en poste les personnes talentueuses tout en investissant dans la formation et en s'assurant

que les employés ont les compétences et les renseignements nécessaires pour obtenir des résultats qui profiteront à la population canadienne.

La pandémie de COVID-19 et la reprise économique en cours ont été difficiles pour de nombreux Canadiens et Canadiennes, y compris les SAI. Le BSF tient à remercier les SAI pour leur engagement continu à offrir des services de qualité et à exécuter leur travail avec professionnalisme, en particulier durant cette période difficile, car cela est crucial au maintien de l'intégrité de la profession. Toute l'équipe du BSF est reconnaissante envers l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (ACPIR) pour sa collaboration et ses précieuses contributions, et a bien hâte de continuer à travailler avec elle et avec d'autres

intervenants clés pour le bien de la population canadienne pendant l'année à venir.

Je tiens à souligner la contribution de l'ensemble des membres du personnel du BSF à la réalisation des priorités du mandat du BSF. C'est grâce aux efforts de toutes et tous, se surpassant, tout au long des défis et des transitions des dernières années, que nous avons atteint des résultats impressionnants au nom de la population canadienne.

Nous pouvons être très fiers de notre système d'insolvabilité de calibre mondial, et c'est avec enthousiasme que nous nous tournons vers l'avenir alors que nous continuons à nous moderniser et à viser l'excellence.

Elisabeth Lang
Surintendante des faillites

BUREAU DU SURINTENDANT DES FAILLITES

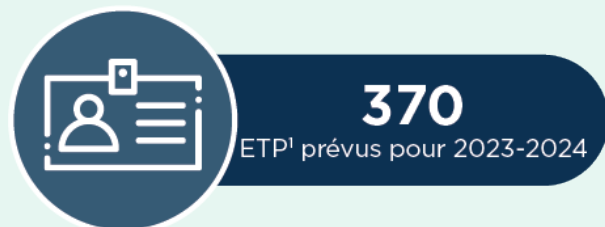
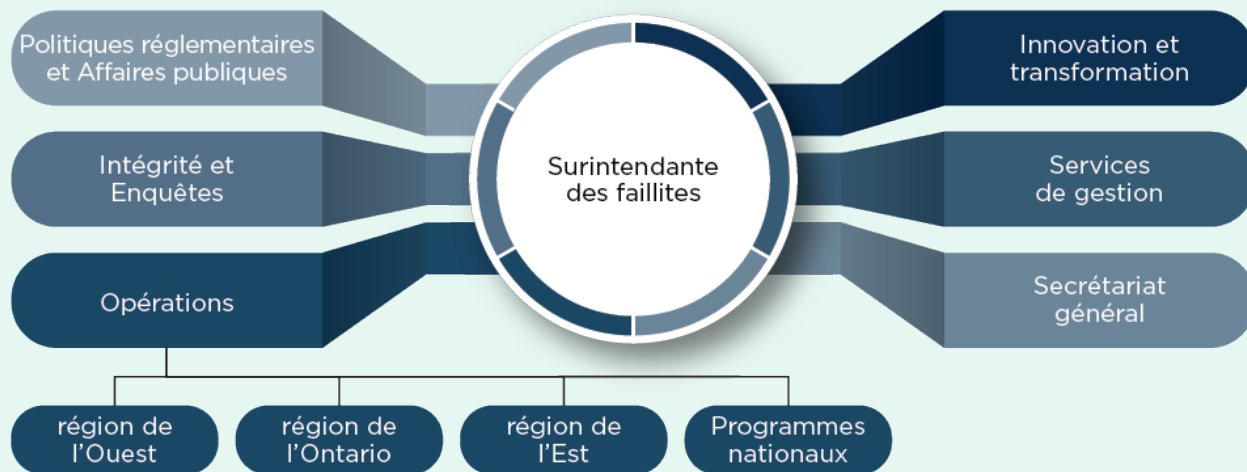
QUI NOUS SOMMES

Le BSF contribue à la mise en place d'un marché efficace en préservant l'intégrité du système d'insolvabilité canadien, renforçant par la même occasion la confiance dans l'économie canadienne.

Évoluant à titre d'organisation financée par la méthode du crédit net au sein d'Innovation, Sciences et Développement économique (ISDE) Canada, le BSF recouvre ses coûts grâce aux recettes provenant du système d'insolvabilité. À sa tête se trouve la surintendante des faillites, une personne nommée par le gouverneur en conseil, qui dispose de pouvoirs législatifs et quasi judiciaires indépendants.

Pour réaliser son mandat, le BSF exerce ses activités avec environ 370 employés travaillant de partout au Canada.

Les directions du BSF



1 Équivalents temps plein

CE QUE NOUS FAISONS

Le BSF est responsable de veiller à l'application efficace de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (LFI), ainsi que de certains aspects de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC).

Il délivre des licences aux professionnels de l'insolvabilité et régleme leurs activités, assure la mise en place d'un cadre réglementaire efficace et efficient, supervise la conformité des intervenants à la procédure d'insolvabilité, tient des dossiers publics et recueille des statistiques.

Œuvrant dans le secteur des Services axés sur le marché et la petite entreprise d'ISDE, le BSF collabore avec ses collègues au sein du ministère de plusieurs façons pour obtenir des résultats pour les Canadiennes et Canadiens.

Les employés du BSF sont essentiels à la réussite de l'organisation. Ensemble, ils forment une base solide pour la prestation des programmes nationaux. La majorité des employés du BSF travaillent aux opérations de première ligne et apportent des contributions importantes à la réalisation de son mandat en accomplissant quotidiennement une variété d'activités de surveillance et d'assurance de la conformité. Ces activités comprennent la

surveillance et la promotion de la conformité, ainsi que la réponse aux demandes de renseignements du public et des enquêtes sur les plaintes officielles. Les employés du BSF remplissent le mandat en :

- élaborant des politiques, des directives et des formations;
- effectuant des recherches et des analyses;
- offrant du soutien pour les applications d'affaires;
- créant des produits d'information;
- fournissant des services d'octroi de licences de SAI;
- veillant à ce que les cas de non-conformité les plus graves et les infractions en matière d'insolvabilité fassent l'objet d'enquêtes approfondies et se fassent imposer les conséquences appropriées.

De plus, les employés des services internes facilitent la prestation des programmes à l'aide de leur expertise en finances, en ressources humaines, en planification des activités et mesure de rendement, en administration, en renseignements d'affaires et en gestion des données.



Politiques réglementaires et Affaires publiques



Le système d'insolvabilité canadien est régi par un cadre réglementaire qui comprend notamment la LFI et la LACC, la réglementation, les instructions et les politiques ainsi que les lois provinciales connexes.

Le BSF organise des consultations sur des instruments réglementaires et propose des modifications à ceux-ci afin qu'ils demeurent pertinents et efficaces, en mettant dans la balance les intérêts des intervenants d'une façon qui permet de protéger l'intégrité du système d'insolvabilité. Le cadre réglementaire jette les bases des normes professionnelles pour l'administration des actifs, oriente la collecte de renseignements utilisés pour enregistrer des procédures et administrer des dossiers d'insolvabilité et établit le fondement des activités de surveillance et de supervision de la conformité.

Le BSF collabore en outre avec des organisations nationales et internationales sur des enjeux mondiaux de plus en plus complexes qui ont une incidence sur le système canadien d'insolvabilité.



Licences



La surintendante des faillites délivre des licences aux praticiens qualifiés du secteur privé qui se servent de la désignation professionnelle de SAI pour administrer des dossiers conformément à la LFI et la LACC. Avant de délivrer la licence, la surintendante exige que les candidats terminent avec succès un programme d'études qui vise à s'assurer qu'ils et elles possèdent les qualifications nécessaires, notamment sur le plan des connaissances, des compétences et de l'expérience, conformément à l'instruction n° 13R7, *Délivrance des licences de syndic*. Le BSF délivre et renouvelle par voie électronique les licences des syndics au moyen de l'Application pour l'administration des licences du BSF (AALB).

De plus, le BSF fournit du soutien continu aux SAI en répondant à leurs besoins opérationnels tout en veillant à ce qu'ils continuent de respecter les exigences du cadre réglementaire.



Conformité des syndics autorisés en insolvabilité



Les SAI sont responsables de l'administration des dossiers au sein du système canadien d'insolvabilité. Ils appliquent la loi en accompagnant les débiteurs, les créanciers et tout autre intervenant du système afin de réaliser les objectifs de la réglementation selon les différents types de procédures d'insolvabilité, y compris la faillite, la proposition, la mise sous séquestre, le plan de transaction, le plan d'arrangement.

Le BSF applique les lois et exigences régissant l'insolvabilité au Canada. En sa qualité de responsable de la surveillance, le BSF veille à ce que les SAI remplissent leurs obligations conformément au cadre législatif et réglementaire, ce qui comprend la gestion efficace des dossiers et des fonds en fiducie d'actifs. La plupart des SAI ont un comportement très professionnel, éthique et conforme à ce qui est attendu d'eux. Pour détecter, évaluer et traiter les cas de non-conformité des SAI, le BSF mène des activités de promotion de la conformité et de surveillance, et enquête les plaintes d'intervenants visant des SAI. La non-conformité d'un SAI peut entraîner diverses mesures d'application de la loi, par exemple des procédures relatives à la conduite professionnelle, des mesures conservatoires et des sanctions civiles et/ou pénales.



Conformité des débiteurs



Les obligations des débiteurs insolubles comprennent la divulgation entière et complète des renseignements financiers, la coopération tout au long du processus d'insolvabilité et la participation active dans leur réhabilitation ou restructuration financière.

En sa qualité de responsable de surveillance, le BSF veille à ce que les débiteurs remplissent leurs obligations prévues par le cadre législatif et réglementaire. La majorité des débiteurs sont honnêtes et coopératifs dans le cadre des procédures d'insolvabilité. Afin de détecter, d'évaluer et de réagir aux cas de non-conformité des débiteurs, le BSF mène des activités de promotion de la conformité et de surveillance des données des dossiers d'insolvabilité, enquête les plaintes à l'encontre des débiteurs et l'information reçue par l'entremise du Programme de renvoi sur la conformité des débiteurs et mène des interrogatoires auprès des débiteurs. Les débiteurs qui manquent à leurs obligations sont passibles de sanctions civiles ou criminelles.



Conformité des créanciers



Les obligations des créanciers prévues dans la loi et le cadre réglementaire comprennent le respect d'une suspension des procédures et de l'acquittement des dettes au cours du processus d'insolvabilité. Dans le cadre de son mandat relatif à la conformité, le BSF veille à ce que les créanciers remplissent leurs obligations.

La majorité des créanciers comprennent et respectent les conséquences des procédures d'insolvabilité. Afin de détecter, d'évaluer et de réagir aux cas non-conformité des créanciers, le BSF enquête les plaintes et intervient dans les poursuites judiciaires, le cas échéant. Les créanciers qui manquent à leurs obligations sont passibles de sanctions civiles ou criminelles.



Information sur l'insolvabilité et protection des consommateurs



Le BSF reçoit et enregistre tous les dossiers d'insolvabilité du Canada. Il conserve un registre public des dépôts faits en vertu de la LFI et de la LACC et y donne accès. Il fournit aux Canadiens et Canadiennes des renseignements pertinents, exacts et opportuns sur l'insolvabilité au moyen de divers modes de communication, dont son site Web et son Centre de services national, qui traitent des demandes de renseignements du public liées au système d'insolvabilité. Le BSF publie sous diverses formes des données et des statistiques sur l'insolvabilité sur son site Web et le portail de données ouvertes du gouvernement du Canada.

Le BSF fait la promotion de la conformité en partie par la diffusion de l'information sur l'insolvabilité pour que les débiteurs, les créanciers et les SAI comprennent bien leurs droits et leurs responsabilités et soient donc mieux en mesure de s'acquitter volontairement de leurs obligations prévues par la loi.

Le BSF protège en outre les consommateurs canadiens aux prises avec des difficultés financières en mettant à jour son portail de solutions à l'endettement et en leur fournissant des outils et des renseignements visant à les aider à comprendre leur situation et les options qui s'offrent à eux pour qu'ils puissent trouver facilement la meilleure solution. Il maintient également un répertoire des SAI sur son site Web qui permet aux Canadiens et Canadiennes de chercher facilement des SAI partout au pays.



Plaintes déposées en vertu de la loi



Le BSF reçoit des plaintes déposées en vertu de la LFI et de la LACC et y donne suite. Si les circonstances le justifient, la plainte fera l'objet d'une enquête par le BSF pour déterminer si elle implique un cas de non-conformité avec le cadre réglementaire.



Enquêtes et application de la loi



Lorsque des cas flagrants de non-conformité sont relevés, le BSF peut mener des enquêtes, lesquelles peuvent aboutir à l'imposition de mesures d'application de la loi. Pendant des enquêtes criminelles, le BSF travaille en collaboration avec des partenaires chargés de l'application de la loi pour veiller à ce que les poursuites soient traitées aussi efficacement et effectivement que possible.



Services internes



Les services internes du BSF appuient l'ensemble de l'organisation ainsi que les objectifs stratégiques de la surintendante en facilitant la prestation saine et efficace de la planification d'entreprise et ministérielle, de la mesure du rendement, des ressources humaines, du perfectionnement professionnel, des communications internes ainsi que des services financiers et administratifs.

Le BSF adhère aux pratiques exemplaires de gestion de l'information, de technologie de l'information (TI) et d'analyse de données d'affaires et gère une quantité importante de ressources documentaires à valeur opérationnelle qui font partie intégrante de la surveillance du système d'insolvabilité canadien.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET PRIORITÉS DU BSF EN 2023-2024

Objectifs stratégiques du BSF



Engagement

Mobiliser davantage les intervenants, par la tenue de consultations constructives par exemple, permettra au BSF de réunir les acteurs appropriés afin d'obtenir des résultats significatifs pour les Canadiennes et Canadiens.





Conformité

Le BSF doit réaliser efficacement son important mandat en matière de conformité. Pour assurer la conformité de tous ceux dont il réglemente les activités, il utilisera de manière pertinente et efficace la gamme complète de ses outils de conformité et d'application de la loi.





Excellence organisationnelle

L'excellence organisationnelle consiste à mettre en place une démarche décisionnelle fondée sur des données probantes ainsi qu'à recruter, à former et à maintenir en poste un effectif qualifié, sain, respectueux et faisant preuve d'un rendement élevé.



Nos priorités

Modernisation réglementaire

- Instructions, formulaires et réglementation



Promotion de la conformité et application de la loi

- Renforcer le cadre de conformité du BSF



Modernisation de la TI

- Améliorations à la technologie et à l'infrastructure



Sensibilisation des consommateurs

- Interaction avec les peuples autochtones



MODERNISATION RÉGLEMENTAIRE



Une réglementation efficace favorise le bien-être social et économique et protège la santé et la sécurité en plus de promouvoir l'innovation et un climat d'affaires concurrentiel. Ces dernières années, le gouvernement du Canada a lancé un certain nombre d'initiatives afin de moderniser le cadre réglementaire et d'en améliorer le rendement pour les Canadiennes et Canadiens ainsi que les entreprises. Ainsi donc, le BSF s'efforce de moderniser les Règles de la LFI, les règlements de la LACC et les instructions de la surintendante, lesquels régissent le système canadien d'insolvabilité.

Instructions, formulaires et réglementation

Les commentaires reçus de la part des différents intervenants dans le cadre de [l'examen exhaustif des instructions et de la réglementation](#) (EEIR) du BSF achevé en juin 2021 se rapportaient généralement aux thèmes suivants :

- Modernisation et innovation :
 - Éliminer les exigences obsolètes dans la réglementation;
 - Utiliser un langage inclusif et respectueux des préférences en termes d'identité de genre;
 - Autoriser des moyens de communication modernes comme des services virtuels;
 - Améliorer l'intégrité des données via les formulaires de la LFI et de la LACC.
- Promotion d'un système d'insolvabilité efficace :
 - Passer en revue les services et la rémunération des SAI;
 - Renforcer la protection des consommateurs;
 - Accroître l'accessibilité aux ressources en matière d'insolvabilité pour les particuliers et les entreprises;
 - Peaufiner les exigences relatives au revenu excédentaire.

À la lumière de ces commentaires, le BSF a terminé la première étape des modifications en 2022-2023. En 2023-2024, les révisions apportées à l'instruction sur le revenu excédentaire seront achevées selon les recommandations du comité d'examen et les résultats d'une consultation des intervenants. Parallèlement, le BSF cherchera à obtenir les approbations nécessaires pour terminer le long processus de modification de la réglementation en vertu de la LFI et de la LACC.

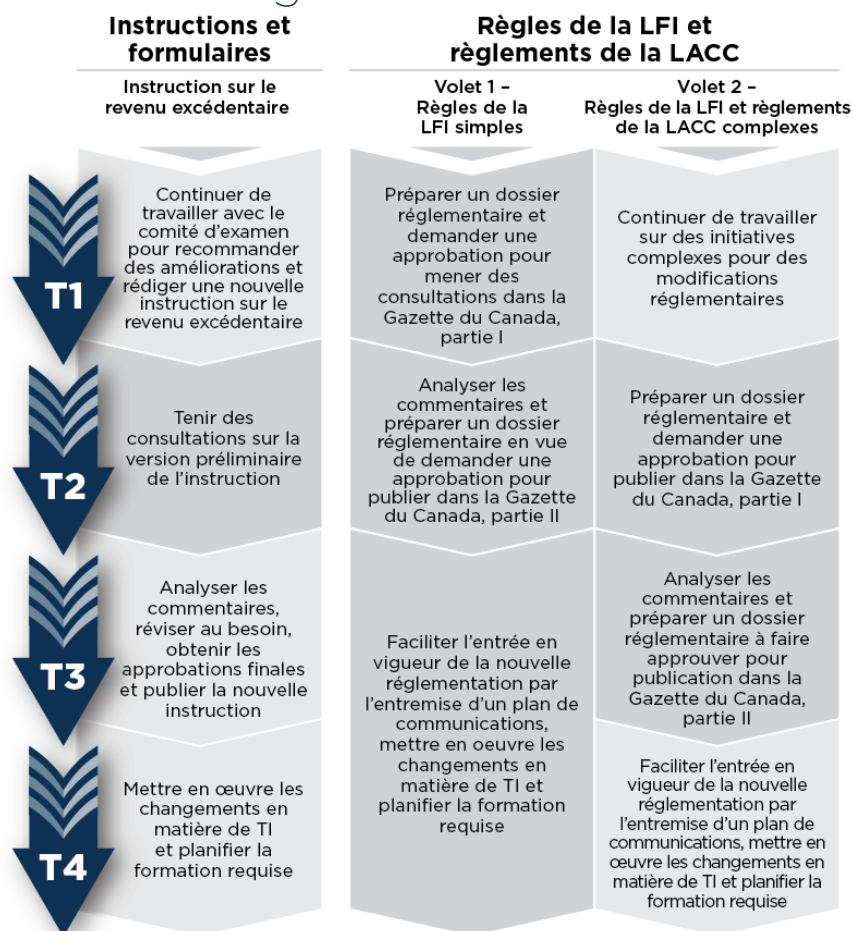


Le plan pour 2023-2024

En 2023-2024, le BSF portera son attention sur les éléments suivants :

- Instruction sur le revenu excédentaire
 - Mener des consultations sur la version modifiée de l'instruction à la lumière des recommandations du comité d'examen;
 - Modifier et publier l'instruction révisée selon les commentaires reçus;
 - Collaborer avec des partenaires pour mettre en œuvre tout changement en matière de TI.
- Modifications réglementaires à la LFI et à la LACC
 - Préparer deux propositions de réglementation – la première pour apporter des modifications simples à certaines Règles de la LFI, et la deuxième pour apporter des modifications plus complexes aux Règles de la LFI et aux règlements de la LACC, ce qui comprend, par exemple, une recommandation de révision du tarif;
 - Demander l'approbation nécessaire pour publier pendant 30 jours dans la *Gazette du Canada* les règlements qui seront abordés lors de la consultation (partie I);
 - Passer en revue et analyser les commentaires reçus;
 - Préparer un dossier réglementaire aux fins d'approbation finale et le publier dans la *Gazette du Canada* (partie II);
 - Collaborer avec des partenaires pour mettre en œuvre tout changement en matière de TI;
 - Diffuser des communications pour appuyer l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation.

Processus de modernisation de la réglementation du BSF



PROMOTION DE LA CONFORMITÉ ET APPLICATION DE LA LOI



Une approche qui est exhaustive et fondée sur les risques est essentielle au succès du Cadre de conformité du BSF. Une telle approche contribue aux objectifs du BSF, soit une évaluation efficace de la conformité et la remédiation des cas de non-conformité identifiés. C'est dans cet ordre d'idées que le BSF améliore sans cesse ses activités de conformité pour remplir efficacement son mandat principal de protection de l'intégrité du système d'insolvabilité.

Renforcer le Cadre de conformité du BSF

Au cours des quatre dernières années, le BSF a entrepris plusieurs initiatives pluriannuelles visant à renforcer son Cadre de conformité. Il a pris des mesures pour assurer l'application efficace de la loi en cas d'infractions en matière d'insolvabilité et pour finaliser un modèle de risque de conformité des débiteurs misant sur l'intelligence artificielle (IA). Il a par ailleurs continué à accorder la priorité à la promotion de la conformité et à l'établissement d'une approche fondée sur les risques pendant qu'il améliorerait son Programme de conformité des SAI. Le BSF s'est également penché sur les risques associés à la conformité qui découlent des relations des SAI avec les conseillers en redressement financier. Le BSF s'appuiera sur ces initiatives pour continuer d'améliorer ses programmes de conformité et répondre aux besoins du système d'insolvabilité.

Le plan pour 2023-2024

En 2023-2024, le BSF fera ce qui suit :

- Élaborer un modèle de risque pour les états des recettes et des débours (ERD), faisant appel à l'IA, pour sélectionner de manière efficace les dossiers méritant un examen plus approfondi.

- Concevoir un système d'évaluation des risques associés aux SAI (SERSAI), lui aussi doté d'IA, pour surveiller de manière efficace la conformité des SAI.
- Préparer la mise en œuvre d'un processus modernisé et efficace pour une surveillance plus uniforme des bureaux de SAI et des SAI individuels qui mènent leurs activités partout au Canada ou dans plusieurs provinces et territoires.
- Concevoir des processus modernisés pour le Programme de conformité des SAI, faisant appel aux TI, pour des inspections électroniques plus efficaces, qu'il s'agisse de visites sur place ou à distance des bureaux de syndics.
- Prendre des mesures concrètes pour contrer les SAI et les conseillers en redressement financier qui portent atteinte à l'intégrité du système d'insolvabilité au moyen d'avis à l'intention des SAI, de procédures au civil et au criminel et d'enquêtes sur la conduite professionnelle.
- Continuer d'améliorer l'efficacité des enquêtes criminelles pour s'assurer que les infractions les plus graves font l'objet de poursuites.





MODERNISATION DE LA TI

Penser à l'avenir, investir dans l'innovation et prendre des décisions fondées sur des données probantes sont les axes de travail clé de toute organisation efficace. Ainsi, pour appuyer ces axes de travail, obtenir des résultats souples et maximiser l'efficacité du BSF tout en préservant l'intégrité du système d'insolvabilité, ce dernier doit régulièrement moderniser ses systèmes informatiques.

Améliorations à la technologie et à l'infrastructure

Au cours des dernières années, le BSF a investi des ressources considérables pour moderniser ses systèmes de TI et d'infrastructure afin d'assurer la prestation efficace de ses programmes. En 2021-2022, le BSF a amorcé le transfert de son système d'administration des dossiers (AD) en plus de son système de dépôt électronique. Le BSF pourra ainsi passer d'une technologie désuète à une plateforme de TI intégrée et à jour. Ce projet, qui sera terminé en 2023-2024, comprend également des procédures et des processus d'AD nouveaux et modifiés et un examen des anciennes données.

Au cours de la prochaine année, le BSF poursuivra ses efforts pour s'assurer qu'il

est doté de systèmes de TI efficaces et modernes. Suite à l'exploration en 2022-2023 d'un système de TI intégré pour desservir les intervenants du domaine de l'insolvabilité, le BSF entreprend les premières étapes de son objectif à long terme d'élaborer un écosystème de TI qui permettra aux intervenants d'accéder facilement à des renseignements pertinents et exacts pour soutenir le bon fonctionnement du système d'insolvabilité.

Le plan pour 2023-2024

En 2023-2024, le BSF fera ce qui suit :

- Terminer la mise à jour et la modernisation de son système d'AD.
- Élaborer un plan de mise en œuvre progressive, en consultation avec les intervenants, d'un système de TI intégré qui appuiera mieux les intervenants en insolvabilité au Canada.



SENSIBILISATION DES CONSOMMATEURS



Le BSF communique régulièrement avec les intervenants afin d'échanger des idées, de faire de la sensibilisation et de discuter d'améliorations au système d'insolvabilité. En tenant compte des difficultés financières auxquelles sont confrontés de nombreux Canadiens et Canadiennes, le BSF continuera de collaborer avec les intervenants pour partager des renseignements essentiels liés à l'insolvabilité et aider les personnes aux prises avec de graves difficultés financières à trouver la solution appropriée.

Interaction avec les peuples autochtones

En 2023-2024, le BSF mettra à jour sa stratégie de relations externes pour s'assurer qu'elle demeure ciblée et efficace, et qu'elle appuie la diversité et l'inclusion dans ses interactions avec la population canadienne. Tout d'abord, le BSF envisagera de consulter les peuples autochtones pour mieux comprendre les besoins et les défis particuliers de même que les lacunes potentielles quant aux services d'insolvabilité offerts dans leurs communautés afin de collaborer à l'élaboration de solutions.

Le plan pour 2023-2024

En 2023-2024, le BSF fera ce qui suit :

- Mettre à jour sa stratégie de relations externes en fonction de l'environnement actuel, et mettre en œuvre des stratégies efficaces;
- Mener des recherches et consulter les peuples autochtones quant à leurs besoins, aux problèmes systémiques et aux lacunes;
- Travailler pour trouver des solutions qui répondent aux besoins relevés, résoudre les problèmes systémiques et combler les lacunes.



ACTIVITÉS CONTINUES

En 2023-2024, en plus de remplir son principal mandat et de s'attaquer à ses priorités opérationnelles, le BSF continuera de réaliser les activités ci-dessous à l'appui de ses objectifs stratégiques.

Analyse des tendances et des risques financiers

Le BSF continuera d'explorer des méthodes efficaces pour cerner les tendances et risques financiers émergents qui pourraient nuire à la confiance des entreprises, des investisseurs et des consommateurs dans le marché canadien, afin de mener des analyses de contexte périodiques et de partager des données avec des partenaires fédéraux clés, au besoin, en vue de soutenir les enquêtes et une prise de décisions éclairée.

Conférence des registraires

Le BSF s'est engagé à tenir régulièrement une conférence des registraires afin d'appuyer les discussions sur les principaux thèmes d'intérêt national liés à l'insolvabilité et l'échange de renseignements sur l'application des lois en matière d'insolvabilité partout au pays.

La diversité et l'inclusion au sein de la profession de syndic autorisé en insolvabilité

En collaboration avec l'ACPIR, le BSF continuera d'examiner et d'analyser les données relatives à la diversité et à l'inclusion au sein de la communauté des SAI et de la relève, et de trouver des moyens d'éliminer les obstacles identifiés à l'accès à la profession. Le BSF poursuivra en outre ses efforts de sensibilisation et de promotion pour faire connaître les professions du domaine de l'insolvabilité, dans le but d'accroître la diversité et l'inclusion à long terme.

Formation opérationnelle

Le BSF continuera d'investir dans son programme d'apprentissage opérationnel afin d'habiliter un effectif qualifié et compétent à l'appui de l'excellence organisationnelle.